

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 15

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Budget Primitif 2017 - Délégation Vie Associative

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 27**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter la politique publique mise en œuvre par la délégation Vie associative.

Elle représente l'une des politiques volontaristes du Département, et recoupe un certain nombre de réflexions menées dans le cadre des Etats Généraux de Provence, en particulier par l'atelier Exigence sociale. Elle permet de mettre en exergue les notions de solidarité active, d'équité et de priorité donnée à l'emploi.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

A ce titre, l'année 2017 sera consacrée à définir de façon plus précise les objectifs et contenus de cette politique publique, qui pourrait se décliner sous trois angles :

- promouvoir la solidarité active : il s'agit de permettre aux associations d'être des acteurs essentiels en termes de développement local, de cohésion sociale mais aussi d'aide aux personnes les plus fragilisées et démunies ;
- promouvoir l'équité entre les structures associatives sur les territoires : les subventions du Département viseront à s'inscrire dans le cadre de critères objectifs et cohérents. Les associations seront encouragées à la mutualisation des moyens et à la recherche de financements croisés et de partenaires privés ;
- porter une attention soutenue aux associations employeuses sachant que l'emploi associatif représente près d'un emploi privé sur dix dans notre département.

L'ensemble des dispositifs suivants seront maintenus et renforcés à cette fin. Ils interviennent en faveur du fonctionnement général, des projets spécifiques, des manifestations ou de l'investissement des associations.

1) Soutien de la Vie associative et des médias associatifs

La vocation de ces programmes est d'œuvrer en vue du maintien et du développement du tissu associatif départemental. Leur action se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- les actions socio-culturelles ;
- les actions mettant en valeur la citoyenneté, l'intégration, la défense des droits et la lutte contre les manipulations ;
- les actions visant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble ;
- le soutien des médias associatifs ;
- les actions développant la vie associative au sens large ;
- le développement et la promotion des territoires ruraux ;
- les fêtes et autres manifestations racontant l'histoire de la Provence et de ses acteurs, ou mettant en valeur des thématiques particulières ;
- les actions de soutien au tissu associatif, en particulier en terme de promotion de l'emploi associatif et de formation des bénévoles.

La vocation généraliste de ce dispositif, qui s'inscrit dans les valeurs universelles du développement durable, permet de répondre au mieux à la diversité de la réalité associative, en insistant particulièrement sur le rôle des bénévoles.

2) Lutte contre la précarité et santé solidaire

Ce dispositif s'inscrit dans deux types de programme :

- un programme de lutte contre la précarité (sous toutes ces formes) impliquant des associations à but humanitaire ou œuvrant en faveur d'une population défavorisée, en situation de pauvreté, marginalisée, victime de maltraitance... Ces associations peuvent être de dimension structurelle forte tels la Banque Alimentaire ou le Secours catholique, ainsi que de petites associations de terrain ;
- un programme solidarité santé qui met en valeur des projets relevant à la fois des questions de santé et de solidarité : les associations soutenues sont des entités qui assurent l'accompagnement d'un public qui cumule les handicaps (chômage, pauvreté, habitat précaire, errance, isolement, maltraitance, addictions, ...). Sont également concernées les associations agissant dans le cadre des grandes causes telles que le don du sang, la prévention et l'accompagnement des malades atteints de pathologies telles le cancer, le sida,

3) Petite Enfance

La politique en faveur de l'enfance, l'adolescence et la famille est une des compétences obligatoires de notre collectivité, dont l'objectif est de répondre efficacement aux besoins réels des enfants et de leurs familles.

Au-delà de son rôle de chef de file de la protection de l'enfance, le Département, poursuit son action facultative en direction des associations relevant du domaine de l'enfance, et en direction des multi-accueils collectifs (crèches et haltes garderies) communaux ou associatifs.

Ce soutien prend la forme de subventions et porte sur le fonctionnement général ou la mise en œuvre de projets spécifiques, en visant notamment les domaines suivants :

- les modes de garde (crèches et haltes garderies) ;
- la défense de la cause des enfants (interventions dans les hôpitaux, enfants victimes de violences, ...) ;
- les pratiques culturelles dédiées aux enfants (théâtre, éveil musical, conte, ateliers d'arts plastiques, ludothèques, ...) ;
- le soutien à la parentalité et dans certains cas le soutien d'enfants en difficultés (sociale, psychologique, de santé, ...) ;
- l'animation (festivals, fêtes diverses).

Il se porte aussi sur l'investissement ; l'enveloppe est de plus en plus sollicitée pour financer des projets de construction ou de rénovation de structures d'accueil de type crèches.

4) Soutien du tissu associatif et formation des bénévoles

Au-delà du soutien financier apporté aux associations, le Département assure des actions de soutien technique et humain du tissu associatif.

Touchant un public plus large, ces actions visent à une meilleure connaissance du tissu associatif, constituent une aide à la décision, et apportent de nouvelles formes d'accompagnement des associations. Il s'agit en particulier des initiatives suivantes :

- le travail de production, collecte et diffusion des informations sur le milieu associatif que mène l'Observatoire départemental de la vie associative, outil de connaissance du paysage et d'adaptation de nos politiques publiques à moyen terme ;
- la formation des bénévoles associatifs : cette formation gratuite de trois jours destinée aux dirigeants bénévoles des petites associations leur permet de mieux appréhender les aspects statutaires, organisationnels, juridiques et financiers de la vie de leur structure, et les aide à monter un projet associatif cohérent. S'ajoutent à ces trois jours d'information deux journées complémentaires afin d'approfondir les thématiques abordées ;
- l'écriture et la diffusion du bulletin de liaison "Provence Associations". Destiné à toutes les associations connues du Conseil Départemental, ce document, édité trois fois par an, vise à informer les associations des conclusions de l'Observatoire de la vie associative, de l'actualité juridique les concernant, des appels à projet du Département, ainsi que des procédures en cours dans notre collectivité relatives aux associations ;
- la mise à jour et la diffusion en ligne du Guide des aides ainsi que des fiches conseil, afin d'améliorer encore l'information sur les procédures administratives et rendre plus transparent et lisible l'ensemble des aides proposées.

A cet effet, les crédits alloués par notre Département en 2017, pour la délégation à la vie associative sont de :

- 9 582 000 € en fonctionnement,
- 1 781 720 € en investissement.

Par ailleurs, une autorisation de programme a été créée pour un montant 800 000 €

ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2017

1) Soutien de la Vie associative et des medias associatifs

En 2017, le Conseil Départemental poursuivra sa politique volontariste à l'attention des associations, au bénéfice de l'ensemble de leurs usagers, avec la volonté d'étendre leur présence sur les territoires, de développer leur bénévolat et d'être force de création d'initiatives nouvelles.

L'aide à l'association ESCAPADE13, qui intervient en faveur du personnel du Département, sera maintenue pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des adhérents.

2) Précarité et Solidarité Santé

Le Conseil Départemental consolidera son soutien aux associations, en particulier celles appelées à accompagner les publics les plus fragilisés par la crise économique, le chômage de masse et les accidents de la vie.

3) Petite enfance

En 2017, le Conseil Départemental via sa délégation poursuivra sa politique volontariste de soutien aux initiatives associatives en direction de ce public.

a) Le soutien des associations

Le Département agira en faveur de l'Enfance en soutenant financièrement les associations agissant sur cette thématique, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projets spécifiques, dans les domaines définis ci-dessus.

Plus ponctuellement, les projets concerneront les questions de parentalité, d'éducation, de scolarité, ou de crèches en difficulté.

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

b) Le soutien aux multi-accueils Petite enfance (crèches et haltes-garderies)

En 2017, le Département privilégiera l'investissement en permettant un soutien conséquent à des projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement de crèches toujours aussi nombreux.

Néanmoins, la collectivité renouvelle son soutien au fonctionnement des multi-accueils (crèches et haltes garderies) associatifs et communaux, calculé selon la place agréée.

Ce dispositif de soutien permet de subventionner annuellement environ 80% du nombre total de places ayant reçu l'autorisation d'ouverture des services de la Protection maternelle infantile, soit près de 14.600 places à ce jour (sur un peu plus de 18 000 places au total) dans le département.

4) Actions de soutien du tissu associatif

Les actions techniques de soutien du tissu associatif seront poursuivies en 2017, notamment la formation des bénévoles associatifs.

L'Observatoire poursuivra en 2017 la conduite d'études concernant le tissu associatif, de sorte à structurer et enrichir son pôle documentaire, et organisera de nouvelles rencontres entre acteurs du monde associatif.

Le guide des aides sera remis à jour, permettant ainsi une meilleure visibilité des aides.

Il est d'ailleurs rappelé que tout dossier incomplet ou n'ayant pas fait l'objet d'un financement départemental sera clôturé au 31 décembre de l'année n.

PROPOSITIONS

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières que la Délégation Soutien de la vie associative se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2017 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour adapter éventuellement les critères et modalités d'application.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL